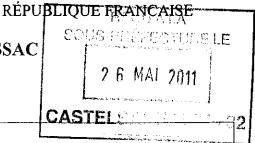
DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), Adjoint,

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Adjoint,

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

DIVERS

29 - 24 Mai 2011

FÊTES DE PENTECÔTE 2011 – DON POUR LA ROSIERE ET LE ROSIER

Rapporteur: Mme HEMMAMI

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la ville de Moissac organise avec le comité des fêtes les traditionnelles fêtes de Pentecôte du 10 au 13 juin 2011.

Conformément au testament de Feu de Dominique CLAVERIE, la ville offre tous les ans à cette occasion un don à une jeune fille élue « La Rosière » et au « Rosier » son accompagnateur, le plus vieil agriculteur de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer respectivement à la future rosière et au rosier, la somme de 200 euros.

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire

Pour copie conforme Moissac le 25 mai 2011 Maire, Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le: